

## **Un nouveau regroupement national voit le jour pour la promotion et la défense collective des droits en santé mentale**

Montréal, le 3 décembre 2008. Le 26 novembre dernier, trois importants groupes régionaux ont procédé à la fondation officielle de l'*Alliance communautaire autonome pour la promotion et la défense collective des droits en santé mentale du Québec*. Par la création de ce nouveau regroupement national, *Auto-Psy (Région de Québec)*, *Droits et recours Laurentides* et *Action Autonomie Montréal* se dotent d'une structure permettant de porter à l'échelle du Québec les revendications des citoyenNES concernés par les diverses lois, réglementations et pratiques associées à la santé mentale. « Le premier intérêt de l'*Alliance communautaire autonome* constitue à porter une attention soutenue au traitement réservé par le réseau de la santé et des services sociaux aux personnes utilisatrices de services en santé mentale, dont le respect de leurs droits », affirme Denise M. Blais, présidente de l'*Alliance communautaire autonome* et militante à *Action Autonomie Montréal*.

Parmi les dossiers que l'*Alliance communautaire autonome* entend suivre avec la participation active des citoyenNES concernés par les enjeux soulevés en regard du respect de leurs droits, retenons :

- la transformation du réseau de la santé et des services sociaux, particulièrement par le Plan d'action en santé mentale 2005-2010;
- la garde en établissement et l'évaluation attendue de l'application la *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui*;
- l'informatisation des dossiers de santé et de services sociaux;
- les pratiques psychiatriques;
- l'usage du *Taser* par les forces policières;
- le rattachement administratif des groupes régionaux de défense collective des droits et leur financement adéquat ainsi que celui de l'*Alliance communautaire autonome*.

« La défense collective des droits en santé mentale ne peut se faire sans un soutien financier adéquat de la part du gouvernement du Québec tant pour les groupes oeuvrant en ce sens que pour l'*Alliance communautaire autonome*, particulièrement par l'intermédiaire du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) », ajoute Denise Brouillard, coordonnatrice de *Droits et recours Laurentides* et secrétaire de l'*Alliance communautaire autonome*.

« Tous les groupes voués à la promotion et à la défense collective des droits en santé mentale ainsi que les organismes intéressés sont invités à entrer en contact avec l'*Alliance communautaire autonome* afin de bonifier la solidarité envers les citoyenNES touchés et la prépondérance de leur voix », conclut Francine Genest, coordonnatrice de *Auto-Psy (Région de Québec)* et vice-présidente de l'*Alliance communautaire autonome pour la promotion et la défense collective des droits en santé mentale du Québec*.